

**MUNICIPALITE**

Affaire traitée par :  
Mme Michelle Dedelley/mr  
Tél. no 021/632 7501  
Fax no 021/632 7599

Mme Christine Bossuat  
Responsable administrative et  
financière de la DGEO

M. Michel Deriaz  
Directeur de l'établissement primaire

M. Alberto Angeretti  
Directeur de l'établissement secondaire

Renens, le 9 février 2011

**Bibliothèques du Léman et des Pépinières - Lettre d'intention et modalités d'organisation**

Madame la responsable administrative et financière de la DGEO,  
Messieurs les Directeurs,

Nous avons bien reçu votre courrier du 25 juin 2010, confirmant que la DGEO accepte le principe de délivrer des prestations de bibliothèque aux élèves des établissements scolaires de Renens, sur la base des informations remises à Mme Bossuat dans notre courrier du 25 février 2010 et validées par Mme Winckler dans les tableaux annexés. La dotation octroyée par l'Etat à notre commune est de 3,35 EPT.

Après discussion sur les points qui restaient en suspens, à savoir celui des ordinateurs et leur maintenance ainsi que sur les frais généraux, nous nous réjouissons de pouvoir concrétiser ce projet en collaboration étroite avec vous.

Pour ce faire, les éléments mentionnés ci-dessous doivent être encore validés afin de finaliser le mandat de prestations :

▪ **Personnel**

Les prestations de bibliothèque aux élèves des établissements primaire et secondaire seront délivrées par du personnel communal répondant aux exigences cantonales en la matière.

Nous nous permettons de souligner que le personnel sera engagé aux conditions du Statut du personnel de l'Administration communale de Renens, par contrat de fonctionnaire et selon les normes salariales de la Ville de Renens et hiérarchiquement rattaché à la Direction Culture-Jeunesse-Sport.

Les frais représentant 3% de la masse salariale seront rajoutés au total des salaires. En cas de suppression de poste, nous vous rendons attentifs au fait qu'un préavis de six mois doit être appliqué et que, par conséquent, les prestations et le financement des postes occupés pendant la période du préavis de six mois seront maintenus.

La procédure de recrutement et d'engagement sera menée par nos soins et selon nos standards en collaboration avec la DGEO, en particulier Mme Avellan et nous vous remercions d'avance de cet appui.

- **Livres**

Le forfait disparaît. En fonction du budget alloué par les établissements, les propositions d'achat seront faites aux directeurs par la personne référente pour les écoles.

Les factures de ces achats devront mentionner l'adresse de l'établissement concerné. Les factures seront payées directement par les établissements scolaires sans passer par le service des finances de la Ville de Renens.

Par ailleurs, les frais liés à l'entretien des livres seront chiffrés et facturés par la Commune aux établissements.

- **Informatique**

Le service informatique de la Ville de Renens a mis à disposition de la bibliothèque du Léman 7 PC dédiés aux tâches du personnel communal et au prêt (entrée-sortie des livres), 2 postes OPAC pour la consultation ainsi que 4 PC "borne Internet". De plus, le service informatique a équipé les locaux d'antennes wifi avec des accès publics, authentifiés et filtrés.

De son côté, le Canton prend en charge financièrement les 13 Macintosh du Léman pour la partie scolaire ainsi que l'imprimante. Ils seront connectés au réseau pédagogique sécurisé et maintenus par les services de l'Etat.

Par ailleurs, le futur centre de documentation des Pépinières, dont l'ouverture est prévue à la rentrée scolaire 2011-2012, sera équipé de 2 PC (2 pour le catalogage, le prêt et l'administration) et de 2 Macintosh (pour la consultation), ainsi qu'une imprimante, payés par l'Etat.

Comme à la bibliothèque du Léman, les deux postes Macintosh seront connectés au réseau pédagogique sécurisé et maintenus par les services de l'Etat. Deux licences Virtua seront nécessaires, payées par le Canton.

Le coût total de possession (TCO = Total Cost of Ownership) d'un PC communal à Renens est de Fr. 6'700.--/année. Dès lors qu'une bibliothécaire scolaire, effectuant des tâches cantonales, utilise un PC (prêt, catalogage, consultation), ce dernier est facturé au tarif précité. Comme son nom l'indique, ce tarif inclut l'infrastructure, les applications, les accès aux serveurs et les prestations de service. En cas de hausse ou de diminution sensible du TCO, la Ville de Renens se réserve le droit de modifier le tarif.

Afin de déterminer précisément le coût, il est nécessaire de connaître le pourcentage d'utilisation d'un PC communal par les bibliothécaires scolaires. Si un PC est partagé 50/50 entre une bibliothécaire communale et une bibliothécaire scolaire, celui-ci sera facturé Fr. 3'350.--/année. Ce pourcentage sera précisé en cours d'année 2011 pour le Léman.

Pour le centre de documentation des Pépinières en particulier, les 2 PC seront à usage du personnel scolaire uniquement, donc facturés selon un TCO de Fr. 6'700.--. Les coûts de maintenance de Bibliomaker "pro" au Léman sont estimés à Fr. 2'000.--/année.

- **Autres frais**

Les autres frais nécessaires au fonctionnement des prestations scolaires (matériel de bureau, affranchissement, frais d'animation, de réception etc.) seront pris en charge par le Canton.

Les honoraires de maintenance de Bibliomaker à la bibliothèque du Léman seront pris en charge par le Canton au prorata des heures d'ouverture scolaires.

- **Modalités de paiement**

Le paiement des frais se fera sur factures envoyées aux directeurs des établissements dans tous les cas et pour tous les objets, deux fois par année, soit au 30 juin et au début décembre pour respecter le principe d'échéance. Le forfait disparaît.

Cette lettre d'intention fait office de contrat, ainsi que ses annexes, entre la Ville de Renens et l'Etat de Vaud. Tous les frais ainsi que les salaires seront couverts dès lors qu'ils seront effectifs. L'ancienne convention, restée tacite jusqu'à ce jour, sera définitivement caduque.

Nous prévoyons une mise au concours des postes de bibliothécaires scolaires en mars 2011, pour une entrée en fonction en mai et en août, afin de pouvoir garantir l'exploitation à la rentrée scolaire 2011-2012 du centre de documentation qui sera installé au Nord des voies, dans le collège des Pépinières.

Une troisième personne sera recrutée en automne 2011 pour compléter l'équipe. Nous vous tiendrons bien entendu informés du développement de la procédure et du calendrier de recrutement.

En vous remerciant de votre implication dans ce dossier, ainsi que de celle des doyennes qui ont contribué à la définition des prestations, recevez, Madame la responsable administrative et financière de la DGEO, Messieurs les Directeurs, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne Huguenin

Jean-Daniel Leyvraz

AU NOM DE L'ETAT DE VAUD

Christine Bossuat  
Responsable administrative  
et financière de la DGEO

Michel Deriaz  
Directeur de l'établissement  
primaire

Alberto Angeretti  
Directeur de l'établissement  
secondaire

Annexes : Tableaux faisant office de mandat de prestations